



2020-02-008-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

**OBJET : BUDGET MISSION D'ACTION CULTURELLE – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2019**

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

#### ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance  
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance  
29 au point n° 2020-02-001-DGS



**2020-02-008-DR/FIN - BUDGET MISSION D'ACTION CULTURELLE - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2019**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le conseil municipal inscrit également au budget la prévision d'affectation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L2311-5 (alinéa 4),

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) pour reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel,

Considérant les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019,

Considérant la balance réglementaire des Comptes du Grand Livre comptable,

**DELIBERE**

**CONSTATE** les résultats de l'exercice 2019 :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	113 110,34	113 547,00	+ 436,66
	Résultats antérieurs (2018) reportés (ligne 002 du BP 2019)		87,79	+ 87,79
	Résultat à affecter	⇒		+ 524,45



		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	-	-	-
	Solde antérieur (2018) reporté (ligne 001 du BP 2019)	-	-	-
	Solde global d'exécution	⇒		-
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	-
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		113 110,34	113 634,79	+ 524,45
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	⇒		-
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	⇒		

**DECIDE** la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2019	524,45
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé	-
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2020)	524,45

**Votants : 29**

**Votes exprimés: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

